



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **25**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD.

Début de la séance : **18h00**

Fin de la séance : **19h10**

Secrétaire : **Maël DIONG**

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.113 - Délibération portant créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3, I.-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) – Année 2021

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, I.-1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3, I.-1° de la loi n° 84-53 précitée,

Considérant que les besoins recensés au sein des différents services nécessitent la création de 2 postes non permanents suivants :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes
Restauration	1 poste d'adjoint technique	Agent polyvalent de la restauration	Temps complet	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Restauration	1 poste d'adjoint technique	Agent polyvalent de la restauration	Temps non complet – 24h30	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Après avis du Comité technique du 7 décembre 2020 et présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 1^{er} décembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer les postes d'agents contractuels de droit public ci-dessus énoncés, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3, I.-1° de la loi n° 84-53 précitée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **18 DEC. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **18 DEC. 2020**

Notification le : **18 DEC. 2020**

18 DEC. 2020



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-113

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-12-18T10-03-39.02 (MI227353600)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DL-20-113-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération portant créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (art. 3.1-1 de la loi n.84-53 du 26 janvier 1984) -- année 2021

Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Création et transformation de poste (délibérations).

Acte : DL.20.113 -RH-créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité - année 2021.PDF **Multicanal : Non**

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/12/20 à 10:03

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 18/12/20 à 10:03

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 18/12/20 à 10:10